

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 août 2025

Délibération n°2025/045

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept août à 18H30, les membres du Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Roland DRAVET, Maire.

Étaient présents : MM Roland DRAVET, Alain EYNARD-VERRAT, Serge GAUDET, Mme Dominique HAZUCKA, MM Michel LÉGER, Vincent MAITRE, Pascal PESSOZ, Mmes Elodie POZIN-ROUX, Anne-Marie ROCHE, M. Franck ROCHE

Était absent : M. Damien BLANC

Convocation du : 21 août 2025 - Affichage du : 21 août 2025

Nombre officiel de Conseillers : 15

Conseillers en exercice : 11

Conseillers présents : 10/ Conseillers représentés : 0

M. Alain EYNARD-VERRAT a été élu secrétaire de séance.

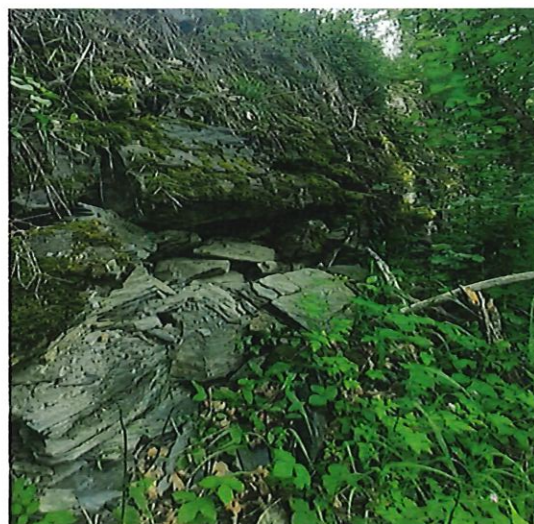
OBJET : TRAVAUX DE RÉFECTION DU MUR DE SOUTÈNEMENT ROUTIER AU VILLARD
Approbation de l'opération et demande de subvention auprès du Département de la Savoie

Par suite des deux chutes de blocs sur la voirie n° 10 dite route du Villard dans le village de la Roche, la commune a fait appel au technicien de la Maison Technique Départementale pour diagnostiquer la zone.

Au vu du rapport joint à la délibération, il convient d'engager des travaux sur un mur de soutènement endommagé et instable sur une longueur de 16 m.

Les désordres concernent deux zones distinctes qui nécessitent des travaux importants (nettoyage, dévégétalisation, combles des vides en béton projeté, confortement par clouage et croix de St André).

Monsieur le Maire rappelle que la route du Villard est fort empruntée et qu'il convient, pour des raisons de sécurité, de conforter le mur en place. Ces travaux permettront d'éviter à l'avenir les chutes de blocs sur la voirie en contrebas de la route ou dans les propriétés privées (photos ci-après)



Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE le projet de travaux pour le confortement du mur sur la route d'accès au hameau du Villard sur le territoire de la Commune de MONTAGNY ;

APPROUVE le coût prévisionnel des travaux, pour un montant de 25 482.85 € HT ;

DEMANDE une subvention FDEC au Département de la Savoie pour la réalisation de ces travaux, à hauteur de 10 702.80 € ;

APPROUVE le plan de financement pour cette opération comme suit :

Coût des travaux HT :	25 482.85 €
Subvention du Département :	10 702.80 €
Autofinancement :	14 780.05 €

SOLLICITE l'autorisation de commencer les travaux avant la notification de décision d'attribution de la participation financière du Département de la Savoie ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture d'ALBERTVILLE le - 5 SEP. 2025*

Le Maire,

Roland DRAVET





LE DÉPARTEMENT

Envoyé en préfecture le 05/09/2025

Reçu en préfecture le 05/09/2025

Publié le

ID : 073-217301613-20250827-DEL2025_045-DE



DIAGNOSTIC MUR AVAL ROUTE DU VILLARD - MONTAGNY

Bozel, le 30 juillet 2025

A l'attention de : Roland Dravet, Maire de Montagny

Rédaction : Emilie Gaillard-Roche, technicienne MTD Tarentaise, secteur de Bozel

A la demande de la commune de Montagny, ci-dessous une description et quelques illustrations des désordres constatés sur le mur aval de la voie communale montant au Villard.



L'entreprise Locatelli s'est déplacée sur site le 18 juin afin d'établir une estimation des travaux à effectuer sur l'ouvrage. Elle fait suivre une proposition à la commune qui détaille les travaux envisagés (Cf. pièce jointe).

Le mur aval est frotement dégradé sur un linéaire d'environ 16 mètres.

Les désordres concernent deux zones distinctes :

- une zone abîmée qui nécessite du rejointoiement et du confortement
- une zone avec de nombreux manques qui peuvent être traités par un voile en béton projeté.

Il est conseillé également d'effectuer un gros nettoyage de dévégétalisation ainsi qu'un rejointoiement des zones en amont et en aval du mur.



Travaux : nettoyage, dévégatalisation, rejointoiement, comblement des vides en béton projetés, confortement par clouage et croix de st André.

